

discussion. Avant que la lecture fut commencée, un certain membre fait une sortie violente sur la hâte avec laquelle on veut pousser une mesure aussi importante et il laisse la salle avec un certain nombre d'autres. Il reste un quorum qui décide de convoquer une assemblée du Collège, le 24 Novembre. Un certain nombre de membres du Collège se rendent à Québec, à la date fixée, mais on trouve là que, d'après la loi, le Collège ne peut s'assembler que tous les trois ans ! On revient bredouille.

Et maintenant quels sont ceux qui, dans le sein du Collège, entravent sans cesse les efforts généreux de certains membres de ce corps ? Les mêmes qui, aujourd'hui, se récrient le plus fort sur l'audace de ceux qui n'ont pas cru devoir aller enterrer leur projet dans les cartons du secrétaire du Bureau. Il est impossible de nier l'urgence des réformes, tellement le mal a pris d'alarmantes proportions ; mais ceux qui profitent des abus actuels voudraient retarder le plus possible un changement qu'ils sentent inévitable.

Les promoteurs du bill médical n'ont pas voulu livrer leur œuvre entre les mains de ces éteignoirs et ils ont bien fait. Si c'est de l'audace, il est bon de se rappeler le proverbe : *Audaces fortuna juvat*. L'accueil très empressé et très sympathique avec lequel la chambre a reçu le bill de l'Hon. M. Chapleau, augure favorablement pour l'avenir.

On peut être certain d'une chose, c'est que si à la dernière session le bill n'a pas été pressé, pour les raisons ci-haut énumérées, il le sera cet automne avec toute la vigueur et l'énergie dont ses promoteurs sont capables.

Ces derniers n'y vont pas à la scurdine, comme on les en a accusés, ils espèrent rallier la majorité et ne craindront pas de rencontrer, devant le Comité de la Chambre, les adversaires de la mesure. Il sera facile de fournir des preuves pour démontrer que le système actuel de compétition entre les écoles est désastreux pour le public et la profession, qu'il est nécessaire de mettre une digue au flot grossissant des élèves incapables que l'on admet aujourd'hui, et que pour cela il faut enlever à ces fabriques de médecins une partie des privilèges qu'elles possèdent actuellement.

Le *Medical Record* trouve exhorbitant que le nouveau bill transfère les propriétés du Collège actuel à la nouvelle organisation. D'abord nous aimerions à savoir en quoi consiste cette propriété ? A part ses archives, son diplôme et son sceau, que reste-t-il au Collège ? Veut-on parler du petit pécule qui provient en grande partie de la vente de licences inutiles pour les acquéreurs ? Adoptons alors un amendement : que les membres se distribuent entre eux cet énorme montant, ou bien qu'ils décident d'enterrer leur organisation décrépite par un repas homérique. Tout est bien qui finit bien.